



Utilisation pc entreprise pour aller sur facebook et non respect

Par **tristelo**, le **29/07/2010** à **22:30**

Bonjour,rnj ai utilisé un pc sur mon lieu de travail pour aller sur facebook (en dehors des heures de travail)rnJe suis actuellement en arret maladie et ai laissé ma session facebook active sur 1 des pc de mon entrepriseSuite a plusieurs soucis avec des collegues, celles ci sont donc aller sur ma page facebook et on ete imprimer des messages (donc perso , c est comme ci ils allaient lire mes e.mails) ou je parlais d elles et les ont donner a mon employeur rnCelui ci me di que des choses comme ca sont passibles du correctionnel rnJe lui ai donc repondu que c etait du repect de la vie privée d aller lire mes messages (c est comme ci je prenait le portable de quelq un et allais lire ses messages) et que je pouvais donc a ce moment la porter plainte mais je n en sui pas sure rnpouvez vous m eclairer sur ce sujet rnmerci par avance

Par **alexis57**, le **02/08/2010** à **20:08**

Tu peux, ils n'ont tout à fait pas le droit de lire et encore moins d'imprimer sans ton consentement. Passible du correctionnel ? et comment il va expliquer comment il a eu ces impressions ?rnTu ne crains absolument rien, par contre eux ...

Par **tristelo**, le **02/08/2010** à **20:31**

merci pour ta reponse car situation tres difficile

Par **alexis57**, le **02/08/2010** à **21:17**

Je ne suis pas un pro mais j'ai dit ce que je pensais :)
De plus il n'y a aucune preuve que c'est toi qui a écrit ceci et personne n'a la confirmation que tes collègues n'ont pas modifié les messages avant d'imprimer.
Si il t'en reparle, répond leur " respect de la vie privée " et ne détail pas, il n'y aucune discussion à avoir avec ton travail.